

ASSOCIATION AGRIA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du président et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

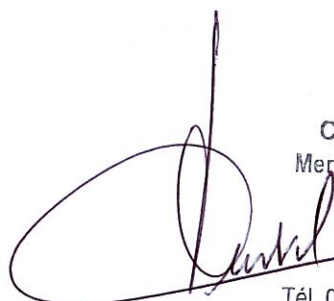
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 4 avril 2024


Eric JUSTAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN
59, rue Desseaux
76100 ROUEN
Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	21 561	21 561		
Immobilisations corporelles				
Constructions	381 194	381 194		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	522 609	520 883	1 727	3 837
Autres immobilisations corporelles	74 350	58 579	15 771	12 204
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	796		796	796
Total I	1 000 510	982 217	18 293	16 836
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	18 844		18 844	16 463
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	471 152		471 152	142 891
Autres créances	16 436		16 436	13 091
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	283 077		283 077	267 685
Disponibilités	240 292		240 292	357 121
Charges constatés d'avance	5 826		5 826	6 358
Total II	1 035 627		1 035 627	803 608
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 036 137	982 217	1 053 920	820 445
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Eric JUSTAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN
59, rue Desseaux
76100 ROUEN
Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	82 978	82 978
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	272 901	486 759
Excédent ou déficit de l'exercice	37 672	-213 858
Situation nette (sous-total)	393 551	355 879
Subventions d'investissement	24 721	22 917
Total I	418 272	378 795
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 508	120 668
Dettes fiscales et sociales	188 606	136 539
Autres dettes	307 534	184 443
Total IV	635 648	441 649
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 053 920	820 445

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	635 648
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Eric JUSTAL

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN
59, rue Desseaux
76100 ROUEN
Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	-1	1 140
Ventes de prestations de services	464 644	399 329
Dont parrainages	263	243
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	788 802	479 847
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	31 534	36 347
Autres produits	625	1 503
Total I	1 285 604	918 167
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	644 152	500 348
Impôts, taxes et versements assimilés	7 542	8 914
Salaires et traitements	450 351	456 254
Charges sociales	150 889	147 147
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 119	5 505
Autres charges	35	24
Total II	1 258 089	1 118 191
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 516	-200 024
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	3 191	342
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 396	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 253	2 109
Total III	15 840	2 451
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10 396
Intérêts et charges assimilées	2 113	1 744
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 696	9 155
Total IV	8 809	21 295
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 031	-18 844

Eric JUSTAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN
59, rue Desseaux
76100 ROUEN
Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	34 546	-218 868
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78	1 510
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 771	4 003
Total V	4 849	5 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 724	503
Total VI	1 724	503
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 126	5 010
Total des produits (I+III+V)	1 306 293	926 131
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 268 621	1 139 989
EXCEDENT OU DEFICIT	37 672	-213 858

Eric JUSTAL

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN

59, rue Desseaux
76100 ROUEN

Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AGRIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 053 920 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 37 672 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par application du principe d'indépendance des exercices, les charges et les produits certains dans leur principe et dans leur montant sont rattachés au présent exercice, éventuellement par la comptabilisation d'une charge à payer, ou un produit à recevoir. Sauf exception, et par simplification, la TVA sur ces provisions enregistrées à la date de clôture n'est pas comptabilisée. Ce mode de comptabilisation des provisions est sans incidence sur le compte de résultat de l'exercice, et présente sur les comptes de bilan une incidence non significative.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Eric JUSTAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de ROUEN
59, rue Desseaux
76100 ROUEN
Tél. 02 35 72 81 79 - Fax 02 35 03 08 41

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 561			21 561
Immobilisations incorporelles	21 561			21 561
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	381 194			381 194
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	522 609			522 609
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 583	6 576		35 159
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 191			39 191
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	971 577	6 576		978 153
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	796			796
Immobilisations financières	796			796
ACTIF IMMOBILISE	993 934	6 576		1 000 510

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 561			21 561
Immobilisations incorporelles	21 561			21 561
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	381 194			381 194
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	510 154	2 110		512 264
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 130	2 661		20 791
- Matériel de transport	37 440	348		37 788
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	946 918	5 119		952 038
Total	968 480	5 119		973 599

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 494 210 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	796		796
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	471 152	471 152	
Autres	16 436	16 436	
Charges constatées d'avance	5 826	5 826	
Total	494 210	493 414	796
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	225 719
Rrr a obtenir	1 873
Total	227 592

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 635 648 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 508	139 508		
Dettes fiscales et sociales	188 606	188 606		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	307 534	307 534		
Produits constatés d'avance				
Total	635 648	635 648		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	10 985
Dettes provis. pr congés à payer	60 040
Charges sociales s/congés à payer	20 878
Charges sociales - charges à payer	388
Etat - autres charges à payer	48 559
Clients - à rembourser	247 250
Total	388 100



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	5 826		
Total	5 826		